

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JUIN 2015

Sous la présidence de :

Mme Annick CHEVALIER (Maire)

Membres présents :

M. Sylvain DURET  
M. Henri GRIMONET  
M. Paul MERCY  
M. Patrick NOEL-LARDIN  
Mme Catherine SENFT  
M. Jean SZLAPKA

Pouvoirs :

M. Benjamin BARDON à Mme Annick CHEVALIER  
Mme Audrey COUDERC à M. Sylvain DURET  
M. Bernard-Paul EMINET à M. Patrick NOEL-LARDIN  
M. Luc LEGER à M. Paul MERCY  
Mme Annick POUPENEY à M. Jean SZLAPKA  
M. Géraud RENAUDIN à M. Henri GRIMONET

Membres Excusés :

Néant

Mme Annick CHEVALIER ouvre la séance à 20h20  
Secrétaire de séance : Sylvain DURET

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 mai 2015 est donc voté à l'unanimité.

## 2. DELIBERATION POUR LES SUBVENTIONS ADMR NOVAISE ET SAINT-GENIX-SUR-GUIERS

Mme Annick CHEVALIER indique que la commune est sollicitée, comme chaque année, pour accorder une subvention aux l'association ADMR de Novalaise et de Saint-Genix-sur-Guiers.

L'association ADMR de Novalaise assure une prestation complète d'aide à la personne (ménage, aide, repas) et sollicite une subvention selon le nombre d'heures effectuées au cours de l'année sur notre commune. Mme Annick CHEVALIER informe le conseil municipal du nombre d'heures enregistrées au titre des années 2012, 2013, 2014 et 2015. Sur cette base la subvention demandée pour l'année 2015 s'élève à 3.043,00 Euros pour un total de 2.057,00 heures.

L'association ADMR de Saint-Genix-sur-Guiers assure uniquement une prestation de portage de repas. La subvention demandée, d'un montant de 232,27 Euros est évaluée à 50% sur le potentiel financier par habitant de la commune et à 50% sur la population DGF (chiffres fournis par la préfecture de la Savoie).

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur le versement de ces subventions.

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le versement des deux subventions respectivement de 3.043,00 Euros pour l'association ADMR de Novalaise et de 232,27 Euros pour l'association ADMR de Saint-Genix-sur-Guiers, est donc voté à l'unanimité.

### **3. DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU FOND NATIONAL DE PREVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

---

Mme Annick CHEVALIER rappelle au conseil municipal le vote à l'unanimité de la délibération du 12 décembre 2014 donnant pouvoir à Madame le Maire à signer une convention d'assistance à la réalisation du document unique.

A la suite de cette décision, Mme le Maire a sollicité le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie pour la mise en œuvre d'une convention d'assistance pour la mise en œuvre du document unique. La procédure a été engagée avec participation du personnel communal et les élus M. Henri GRIMONET et M. Géraud RENAUDIN.

A noter que cette démarche permet l'obtention d'une subvention auprès du fonds national de prévention qui est l'objet de la délibération du jour.

Mme le Maire fait lecture à l'assemblée de la délibération proposée et demande à l'assemblée de délibérer sur la décision de solliciter cette subvention.

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La demande de subvention au fond national de prévention pour la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels est donc votée à l'unanimité.

### **4. DELIBERATION POUR LA SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET ET LA CREATION D'UN POSTE D'ATSEM DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

---

Mme Annick CHEVALIER informe le conseil municipal du non renouvellement du contrat d'emploi contractuel de Mme Patricia BORNARD en tant qu'agent d'animation.

Cette décision a été prise, après consultation du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie pour les motifs suivants :

- La commune souhaite recruter une ATSEM titulaire du CAP « Petite enfance » pour permettre notamment le remplacement pendant le temps scolaire de l'ATSEM titulaire du poste en cas d'absence de cette dernière
- Dans le cadre d'un projet de regroupement pédagogique intercommunal, la commune devra impérativement, afin de respecter les dispositions réglementaires en vigueur, employer une ATSEM qualifiée

Mme Patricia BORNARD a été informée de cette décision lors d'un entretien puis par notification écrite. Le comité technique paritaire a ensuite été saisi pour la suppression du poste d'adjoint d'animation à temps non complet et pour la création d'un poste d'ATSEM de 1ère classe également à temps non complet et a donné son accord à l'unanimité.

Le conseil municipal est saisi ce soir par délibération pour entériner cette procédure et permettre ensuite l'avis de publicité pour le recrutement d'une nouvelle personne selon les critères définis.

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La suppression du poste d'adjoint d'animation à temps non complet et la création d'un poste d'ATSEM de 1ère classe à temps non complet est donc votée à l'unanimité.

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

---

#### **Reconduction du MAPA de fourniture des repas de cantine :**

Mme Annick CHEVALIER informe le conseil municipal de la reconduction du Marché A Procédure Adaptée relatif à la fourniture des repas pour le service de restauration scolaire auprès des établissements VACAVANT. Ce dernier a confirmé le maintien du tarif en cours sans majoration, fixé à 3,38 Euros par repas. A noter qu'il s'agit de la dernière année de reconduction.

#### **Plaque commémorative :**

Le hasard du calendrier a voulu qu'un *Koelreuteria paniculata*, communément appelé « savonnier », soit planté aux abords de la salle François CACHOUD le 5 Juin 2015, jour du décès de M. Bruno GRIMONET.

Sur proposition de M. Benjamin BARDON et du bureau, une plaque funéraire à sa mémoire pourrait être scellée au pied de cet arbre afin de rappeler qu'il a été maire de la commune durant 36 années. Éric CHEVALIER se propose de réaliser une maquette et fera établir un devis pour validation par le conseil municipal.

#### **Consultant en conseil juridique :**

M. Jean-Robert DUBOIS, avocat à la retraite du barreau de Grenoble, a proposé ses services en qualité de conseil juridique pour notre commune et ses habitants. Après accord du bâtonnier et publication d'un avis dans la presse, il recevra sur rendez-vous une fois par mois afin d'apporter son expertise aux Saint Albanais qui en feront la demande.

Cette candidature porte donc à trois le nombre de nos consultants externes après Philippe COLLAUDIN, consultant en urbanisme, et Éric CHEVALIER, consultant en communication et en conduite de projets.

#### **Point sur le projet d'accrobranche du Sougey :**

Le projet a dû être repoussé par le prestataire à cause d'un problème de fournisseur matériel, rendant impossible une installation avant l'été pour exploitation. Le projet est toutefois toujours d'actualité pour une ouverture prévue au printemps 2016. Le début des travaux est prévu pour le mois de Septembre 2015.

#### **Actes de vandalisme et incivilités :**

Des actes de vandalisme ont été perpétrés sur le bâtiment de la salle François CACHOUD. De manière concomitante, nous déplorons plusieurs incivilités dans le lotissement Les Grillons. Afin que chacun puisse s'exprimer, Mme le Maire programme une rencontre entre les riverains et les services de gendarmerie, représentés par le lieutenant de la Brigade de Pont-de-Beauvoisin le mercredi 24 Juin à 19h30.

#### **Point sur l'acquisition des parcelles 1427 et 1430 dans le cadre du projet « Cœur de village » :**

Pour mémoire ces parcelles font l'objet d'un projet d'acquisition par la commune par l'intermédiaire de l'EPFL pour réalisation du projet « Cœur de village ». FRANCE DOMAINE a reçu une première offre à hauteur de 100,00 Euros le m<sup>2</sup>. Cette offre a été refusée car les parcelles sont classées N et ne valent absolument pas ce prix. L'EPFL propose donc de faire directement à l'OPAC 73 une nouvelle proposition à 10,00 Euros par m<sup>2</sup>. Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Fin du conseil municipal à 21h20

M. DURET  
Secrétaire de séance

Mme Annick CHEVALIER  
Président de séance